

BACLOFÈNE : RÉDUCTION DE LA DOSE MAXIMALE AUTORISÉE

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a décidé de modifier la dose maximale de baclofène qui peut être prescrite à un patient alcoolo-dépendant. La Recommandation Temporaire d'Utilisation (RTU) n'autorise plus la prescription de doses supérieures à 80 mg/jour.

Cette décision fait suite à la publication début juillet d'une étude qui a conclu à la dangerosité du baclofène pris à haute dose.

L'ANSM demande aux médecins de revoir leurs patients en cours de traitement avec des doses supérieures à 80 mg/jour afin d'instaurer un protocole de diminution progressive du traitement et d'éviter ainsi un risque de syndrome de sevrage.

Source : Réduction de la dose maximale de baclofène à 80mg par jour dans le cadre de la Recommandation Temporaire d'Utilisation (RTU)